

RAPPORT D'ENQUÊTE DU 06/01/2025

INCIDENT DE VOL – PARAMOTEUR A MOUTHIER/BOËME (16)



Discipline:
Paramoteur



Date : 06/01/2025



Gravité:
Niveau 3 (décès)



Âge : 57 ans



Ère licence : 2005



Qualifications :
Monitorat fédérale
parapente 2016



Type de matériel :
NSP



Lieu : Mouthiers-
Sur-Boëme,
Charente



Phase de vol :
décollage



**Conditions
météorologiques :**
écart important
entre le vent au sol
et en altitude
(environ 50km/h)

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACCIDENT :

Pilote expérimenté et instructeur fédéral de paramoteur, la victime évoluait en paramoteur avec une voile neuve dans des conditions météorologiques mauvaises : vent faible au sol mais très fort en altitude (~50 km/h). Après le décollage, le pilote n'arrivait plus à avancer à cause du vent ; plusieurs témoins ont qualifié les conditions de «piégeuses». Le pilote a impacté violemment le sol.

FACTEURS CONTRIBUTIFS :

Conditions aérologiques piégeuses (fort gradient). Il est probable qu'une mauvaise appréciation de l'écart de vitesse entre le vent au sol et en altitude ait placé le pilote en situation à risque.

 **Discipline:**
parapente biplace


 **Date :** 21/01/2025

 **Gravité:**
Niveau 3 (décès)

 **Âge :** 26 ans


 **Ère licence :** 2017

 **Qualifications :**
DEJEPS 2023

 **Type de matériel :**
niviuk takoo 6,
sellette advance
bipro 4

 **Lieu :** Méribel (73)

 **Phase de vol :** en
vol

 **Conditions
météorologiques :**
Température 3°C,
vent faible
tendance nord,
visibilité 10km,
nuages avec
quelques cirrus,
convection nulle et
pas de turbulence

RAPPORT D'ENQUÊTE DU 21/01/2025

COLLISION BIPLACE/AVION A MERIBEL (73)


DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACCIDENT :

Le pilote du biplace a suivi le plan de vol (Saulire — Les Allues) passant à proximité d'un altiport. Lors du survol de Méribel, il a d'abord entendu, puis vu l'avion à 50 mètres de lui. La manœuvre d'évitement n'a pas permis d'empêcher la collision. Le biplace a été coupé. Le pilote a déclenché le parachute de secours qui s'est déployé. Avant l'impact au sol, il a fait enlever ses skis et ceux de son passager. Des arbres ont ralenti la chute ; le pilote et son passager n'ont pas été blessés. Les deux occupants de l'avion endommagé qui s'est écrasé sur un chalet du village de Méribel, sont décédés.

FACTEURS CONTRIBUTIFS ET RECOMMANDATIONS FÉDÉRALES :

Accident survenu dans le cadre d'une activité encadrée et impliquant des tiers. La communication d'éléments complémentaires d'analyse, issus de l'enquête fédérale interne, n'est pas possible à ce stade, en raison de procédures assurantielles et/ou judiciaires en cours ou susceptibles d'être engagées.

 **Discipline:**
parapente


 **Date :** 03/04/2025


 **Gravité:**
Niveau 3 (décès)

 **Âge :** 40 ans

 **ère licence :** 2013

 **Qualifications :**
BPC 2018, QBI 2020,
accompagnatrice
fédérale 2022,
animatrice fédérale
2024

 **Type de matériel :**
parapente ozone
photon, selette
cocon kanibal race
2

 **Lieu :** Décollage de
Meruz, Ugine,
incident sur la
crête des Aravis

 **Phase de vol :** en
vol

 **Conditions
météorologiques :**
Vent faible de 5 à
10km/h, conditions
thermiques
modérées (3m/s)

RAPPORT D'ENQUÊTE DU 03/04/2025

INCIDENT DE VOL DANS LES ARAVIS (74)

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACCIDENT :

Lors d'un vol de cross thermique en groupe, la victime a subi une fermeture asymétrique importante à environ 2450m d'altitude et à une hauteur sol de moins de 100m. Après un départ en rotation rapide, sans réouverture de la voile ni déclenchement du parachute de secours, la victime heurte violemment la neige à proximité immédiate de la crête. Le temps entre l'incident initial et l'impact est évalué à 10 secondes. Malgré une intervention rapide des secours, la pilote décède sur place à la suite de lésions internes et d'un traumatisme crânien.

FACTEURS CONTRIBUTIFS :

- **Marge de hauteur-sol réduite** : malgré l'altitude apparente, le temps disponible pour manœuvrer était très court, limitant les options d'extraction de secours ou de reprise de contrôle de la voile.
- **Conditions aérologiques changeantes** typiques de la proximité de crête, avec possible augmentation de la turbulence.

RECOMMANDATIONS FÉDÉRALES :

- **Pour les pilotes autonomes confirmés :**
(vol thermique en montagne)
 - **Action : Adapter le placement** près des crêtes en tenant compte de la réduction de hauteur-sol et du risque de cisaillement.
 - **Raison :** Exposition à une aérologie dégradée au-dessus de la crête et marge de hauteur-sol limitée.
- **Dans le cadre de la formation continue portée par clubs et responsables sécurité :**
 - **Action :** former les pilotes à **l'extraction du parachute** de secours en situation dégradée.
 - **Raison :** l'utilisation du parachute de secours constitue la réponse la plus efficace pour parer ce type de situation, d'autant plus à faible hauteur-sol



Discipline:
parapente – SIV



Date : 26/04/2025



Gravité:
Niveau 2 (blessé
lourd)



Âge : 53 ans



Ère licence : 1994



Qualifications :
Brevet de pilote
confirmé (1997)



Type de matériel :
parapente niviuk
ikuma 2, sellette
supair strike 2



Lieu : Doussard,
Haute Savoie



Phase de vol : en
vol



**Conditions
météorologiques :**
Vent secteur nord
faible, faible
nébulosité et
thermique calme
1m/s

RAPPORT D'ENQUÊTE DU 26/04/2025 BLESSURE LOURDE - ENCADREMENT EN MILIEU AMENAGÉ - ANNECY (74)

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACCIDENT :

La pilote effectue une série d'exercices de départ en vrille (180° et à basse vitesse) avec succès, puis réalise un départ en vrille depuis un virage. Lors de ce dernier exercice la voile réalise une abattée, la pilote se retrouve twistée et la voile entre en rotation. La spirale bloquée dure 8 secondes pour 3,75 tours. La pilote sort la poignée mais n'arrive pas à extraire le pod de la sellette et impacte l'eau. Le niveau d'accident de gravité 2 correspond à une "blessure lourde" = plus de 48h d'hospitalisation et/ou séquelles invalidantes.

FACTEURS CONTRIBUTIFS ET RECOMMANDATIONS FÉDÉRALES :

Accident survenu dans le cadre d'une activité encadrée. La communication de tous les éléments d'analyse issus de l'enquête fédérale interne ne sont pas possibles à ce stade, en raison de procédures assurantielles et/ou judiciaires en cours ou susceptibles d'être engagées.

Il apparaît néanmoins que la victime avait modifié le conteneur parachute de sa sellette.

Préconisation à destination des licenciés :
Ne pas modifier le matériel homologué
Justification : Une modification sur le conteneur du parachute de secours à possiblement pu entraver l'extraction.



RAPPORT D'ENQUÊTE DU 18/05/2025 INCIDENT DE VOL ENCADREMENT EN MILIEU AMÉNAGÉ - CORRÈZE (19)



Discipline:
parapente - SIV



Date : 18/05/2025



Gravité:
Niveau 3 (décès)



Âge : 38 ans



ère licence : 2021



Qualifications :
Brevet de pilote
(2023)



Type de matériel :
parapente skywalk
arak air, sellette
range X alp3



Lieu : Lac de Bort
les Orgues
(Corrèze)



Phase de vol : en
vol



**Conditions
météorologiques :**
Vent faible, 7km/h
à 400m au dessus
du lac. Pas de
convection, pas de
turbulence, pas de
nébulosité.

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACCIDENT :

Au deuxième jour d'un stage SIV organisé sur un WE, lors du second vol de la journée le pilote réalise un exercice de fermeture asymétrique. Une fois la fermeture réalisée, afin d'aider à l'entrée en rotation d'une aile qui continue à voler droit malgré la fermeture, sur la consigne du moniteur le pilote accélère et réalise des mouvements de roulis à la sellette et au frein extérieur. L'aile part alors en rotation de manière rapide. Avant de réaliser la consigne de contre, le pilote relâche rapidement la fermeture et se retrouve en situation de 360° à gauche. Le geste de contre pour sortir de la rotation est réalisé avec trop d'amplitude et de maintien et l'aile inverse sans fermer pour se retrouver dans une situation de 360° à droite, bord d'attaque face au sol. Le pilote, qui semble conscient, ne réagit pas aux consignes de contre puis d'extraction du parachute de secours. Il impacte l'eau à pleine vitesse en rotation.

FACTEURS CONTRIBUTIFS ET RECOMMANDATIONS FÉDÉRALES :

Accident survenu dans le cadre d'une activité encadrée. La communication de tous les éléments d'analyse issus de l'enquête fédérale interne ne sont pas possibles à ce stade, en raison de procédures assurantielles et/ou judiciaires en cours ou susceptibles d'être engagées.

 **Discipline:**
parapente

 **Date :** 27/06/2025

 **Gravité:**
Niveau 3 (décès)

 **Âge :** 55 ans

 **Ère licence :** 2018

 **Qualifications :**
Aucun brevet

 **Type de matériel :**
parapente
advance sigma 11,
sellette kortel
kamasutra

 **Lieu :** Veron
(Yonne)

 **Phase de vol :**
décollage

 **Conditions météorologiques :**
Conditions faibles
ne permettant pas
de tenir en vol
mais appropriée à
la pratique

RAPPORT D'ENQUÊTE DU 28/06/2025 INFARCTUS AU DÉCOLLAGE DE VERON (YONNE)

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACCIDENT :

Le pilote a réalisé sur le site un premier vol sans arriver à s'extraire ou même se maintenir. Il a rapidement posé en bas à l'atterrissage officiel. Après avoir plié son matériel il est remonté à pied. A l'arrivée au décollage, il était bien essoufflé et a pris le temps de se reposer. Une fois remis physiquement, il a préparé une nouvelle fois son matériel. Après le gonflage, la voile au-dessus de la tête et les pieds au sol, le pilote s'est senti mal avec notamment « la tête qui tourne ». Il a reposé son parapente avant de signaler verbalement le malaise qui était en train d'arriver. Le pilote est victime d'un infarctus. Les secours sont contactés rapidement par les autres pilotes présents mais cela ne sauvera pas le pilote.

RAPPORT D'ENQUÊTE DU 28/06/2025

VOL DANS LE NUAGE A VAL LOURON (65)

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACCIDENT :

Secours déclenché par des pilotes ne voyant plus la victime en vol. Pilote retrouvé décédé par le PGHM en dessous du pic d'Estos versant sud à proximité immédiate de la base du nuage. Lieu d'impact estimé à 2770m, base du nuage à 2600M.

FACTEURS CONTRIBUTIFS :

Vol dans les nuages à proximité du relief. Pas de témoin direct ni de trace GPS de l'accident permettant d'établir précisément la trajectoire du pilote

RECOMMANDATIONS FÉDÉRALES :

Le vol dans les nuages est une pratique dangereuse et interdite. L'entrée dans un nuage peut, malgré des instruments (boussole, GPS), entrainer une perte de repère rapide et mener à une collision avec le relief ou d'autres aéronefs.

 **Discipline:**
parapente


 **Date :** 28/06/2025

 **Gravité:**
Niveau 3 (décès)

 **Âge :** 57 ans


 **ère licence :** 2001

 **Qualifications :**
Brevet de pilote
confirmé 2009, QBI
2010


 **Type de matériel :**
parapente niviuk
artik 6 (EN C),
sellette niviuk
hawk

 **Lieu :** Val Louron –
déco 800 (hautes
pyrénées)

 **Phase de vol :**
décollage

 **Conditions
météorologiques :**
Vent de nord
12km/h, conditions
thermiques
modérées
(nombreux pilotes
en l'air), nébulosité
présente sur les
hauts sommets,
plafond nuageux
çà 2600m.

 **Discipline:**
parapente


 **Date :** 28/06/2025
17h45


 **Gravité:**
Niveau 3 (décès)

 **Âge :** 52 ans


 **ère licence :** 2006

 **Qualifications :**
Brevet de pilote
2012

 **Type de matériel :**
parapente phi
maestro 2, sellette
kortel colibri evo

 **Lieu :** Saint
Sandoux, Puy De
Dôme

 **Phase de vol :** en
vol

 **Conditions
météorologiques :**
Période de
canicule avec
présence de
cumulus. Vent
faible à modéré
(3-13-23km/h à la
balise). Conditions
au décollage et
convection très
cycliques.

RAPPORT D'ENQUÊTE DU 28/06/2025

INCIDENT DE VOL - AUTOROTATION A SAINT SANDOUX (63)

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACCIDENT :

Le pilote venait d'entamer son vol depuis le décollage Est pour rejoindre le décollage Nord mieux alimenté. Il longeait la falaise 10 mètres sous la crête, sous le vent de thermiques. Suite à une fermeture asymétrique brutale de la demi-aile gauche, le pilote est parti en autorotation sur un tour et demi avant l'impact au sol. La victime est décédée sur le coup


FACTEURS CONTRIBUTIFS :

- **Cheminement à proximité du relief sous le vent**, exposant la victime à une zone potentiellement plus turbulente ou à un cisaillement aérologique.
- **Conditions caniculaires** : la température élevée et la masse d'air très thermique et cyclique amplifient les pièges aérologiques.
- **Matériel** : Le pilote avait déclaré "ne pas encore avoir complètement sa voile en main". 23h de vol déclaré en 2024.

RECOMMANDATIONS FÉDÉRALES :

Une **démarche a été engagée par les animateurs sécurité** de l'association locale pour sensibiliser les pilotes en périodes de canicule avec le message suivant : "**En cas de canicule, les débutants doivent s'abstenir de voler ; les pilotes expérimentés doivent éviter les heures les plus chaudes en vol de pente et augmenter les marges de sécurité**".

 **Discipline:**
parapente


 **Date :** 28/06/2025
08h03

 **Gravité:**
Niveau 3 (décès)

 **Âge :** 41 ans


 **Ère licence :** 2019

 **Qualifications :**
Brevet de pilote
paramoteur 2019

 **Type de matériel :**
parapente uturn
blackout 21 (non
homologué),
sellette supair
acro 3

 **Lieu :** Doussard
(74)

 **Phase de vol :** en
vol

 **Conditions
météorologiques :**
Vent faible (0-
5km/h), pas de
turbulence et
thermique
inférieur à 1m/s

RAPPORT D'ENQUÊTE DU 28/06/2025

INCIDENT DE VOL ENCADREMENT EN MILIEU AMÉNAGÉ - ANNECY(74)

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACCIDENT :


Au cours d'un stage d'enseignement en milieu aménagé, le pilote décolle du Col de la Forclaz, rejoint sa zone d'évolution et réalise un premier tumbling désaxé correctement. Lors d'un second tumbling, il freine pour se réaxer et subit une fermeture. Il garde les mains hautes pour passer au-dessus de la voile et tombe dedans. Il tente d'ouvrir son parachute de secours du côté droit pendant 8 secondes mais impacte l'eau avant que le secours ne se soit déployé.

FACTEURS CONTRIBUTIFS ET RECOMMANDATIONS FÉDÉRALES :

Accident survenu dans le cadre d'une activité encadrée et impliquant des tiers. La communication d'éléments complémentaires d'analyse, issus de l'enquête fédérale interne, n'est pas possible à ce stade, en raison de procédures assurantielles et/ou judiciaires en cours ou susceptibles d'être engagées.

 **Discipline:**
parapente

 **Date :** 02/07/2025
9h23


 **Gravité:**
Niveau 2 (blessé
lourd)

 **Âge :** 28 ans


 **Ère licence :** 2025

 **Qualifications :**
Aucune
qualification

 **Type de matériel :**
parapente
avance alpha 8,
sellette supair
altirando lite 2

 **Lieu :** décollage
des chapelles,
bourg saint
maurice (73)

 **Phase de vol :** En
vol

 **Conditions
météorologiques :**
Vent météo faible
avec une brise en
place de 10km/h
travers gauche
(ouest), pas de
nuage, thermique
faible (<1m/s)

RAPPORT D'ENQUÊTE DU 02/07/2025

BLESSURE LOURDE – INCIDENT AU DÉCOLLAGE – ANNECY (73)

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACCIDENT :

Lors du dixième vol (deuxième stage de l'élève), la pilote décolle avec un vent légèrement de côté, ce qui fait monter la voile de travers. Pendant l'accélération, la voile dépasse légèrement la pilote. Malgré plusieurs consignes de freinage, une fermeture asymétrique se produit. L'élève est déséquilibrée, se retrouve assise avec les bras hauts, et la voile la tracte droit dans la pente jusqu'à un impact sur un chemin en contrebas.

FACTEURS CONTRIBUTIFS ET RECOMMANDATIONS FÉDÉRALES :

Accident survenu dans le cadre d'une activité encadrée et impliquant des tiers. La communication d'éléments complémentaires d'analyse, issus de l'enquête fédérale interne, n'est pas possible à ce stade, en raison de procédures assurantielles et/ou judiciaires en cours ou susceptibles d'être engagées.



Discipline:
parapente - speed
flying



Date : 06/07/2025
14h45



Gravité:
Niveau 3 (décès)



Âge : 31 ans



ère licence : 1re
licence : Pas de
licence française.
Pilote de
nationalité
allemande
expérimentée en
voltige mais
débuté le speed-
flying au
printemps 2025



Qualifications :
Aucune
qualification



Type de matériel :
voile de speed
flying ozone R3X -
11m



Lieu : les deux
alpes, secteur
télécabine du
diable (38)



Phase de vol : En
vol



**Conditions
météorologiques :**
Vent léger de
face/travers, faible
activité thermique

version 11/02/2026

RAPPORT D'ENQUÊTE DU 06/07/2025

INCIDENT DE VOL SPEED- FLYING AUX DEUX ALPES (38)

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACCIDENT :

Lors du 3^e vol de la journée, la pilote allemande a effectué un décollage et une première phase de vol stable et fluide. Elle a engagé un tonneau volontaire à droite à faible hauteur, en approche d'une zone boisée et de relief montant. La sortie de manœuvre s'est faite trop basse, une tentative de correction sur les commandes BC a échoué, la pilote a heurté la cime d'un arbre qui l'a déviée brutalement vers le sol pour percuter un mur rocheux environ trois secondes plus tard, entraînant son décès immédiat. Accident survenu dans une zone interdite, par arrêté municipal, à la pratique du speed-riding l'hiver.



 **Discipline:**
parapente

 **Date :** 11/07/2025


 **Gravité:**
Niveau 3 (décès)

 **Âge :** 70 ans

 **ère licence :** 2004

 **Qualifications :**
Brevet de pilote

 **Type de matériel :**
parapente nervure
(EN-B)

 **Lieu :** pointe de
Tréfeuntec -
PLONEVEZ-
PORZAY-(22)

 **Phase de vol :** En
vol - soaring

 **Conditions
météorologiques :**
Brise de mer
faiblissante

RAPPORT D'ENQUÊTE DU 11/07/2025 DÉCÈS PAR NOYADE - TRÉFEUNTEC (22)

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACCIDENT :

Le pilote de 70 ans effectuait un vol en «soaring» en bord de mer. Condition de brise de mer avec vent météo de terre en altitude. À la suite d'une baisse rapide de la brise de mer, le pilote amerrit en pied de falaise dans une zone inaccessible et balayée par la houle. Il décède par noyade après plusieurs minutes d'effort.

FACTEURS CONTRIBUTIFS :

Confiance routinière et sous-estimation des évolutions aérologiques et géographiques.

Le pilote avait l'habitude de voler sur ce site depuis plusieurs décennies. Cette expertise ressentie du site aura probablement altéré son évaluation de la situation liée d'une part à l'évolution aérologique et d'autre part à l'absence de zoneposable.

RAPPORT D'ENQUÊTE DU 18/07/2025 INCIDENT DE VOL A VÉREL (73)

 **Discipline:**
parapente

 **Date :** 18/07/2025

 **Gravité:**
Niveau 3 (décès)

 **Âge :** 63 ans

 **ère licence :** 2004

 **Qualifications :**
Brevet de pilote
confirmé

 **Type de matériel :**
parapente air
design volt (EN C)

 **Lieu :** Vérel
Pragondran
(Savoie)

 **Phase de vol :** En
vol

 **Conditions
météorologiques :**
Pas de convection

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACCIDENT :

Le pilote effectuait un vol de fin de journée dans le cadre d'une sortie d'accompagnement des jeunes volants du club. Après le décollage, le pilote longe le relief puis fait un virage à droite d'environ 100° et subit une fermeture asymétrique à droite. Il contre à gauche. Il subit alors une cascade d'incidents avec fermeture frontale et twist. Le pilote lance son parachute de secours et impacte le relief au moment où le secours s'ouvre. Une chute s'en suit dans les rochers.

FACTEURS CONTRIBUTIFS ET RECOMMANDATIONS FÉDÉRALES :

A destination de : club et FFVL

- Type de préconisation : sensibiliser sur l'importance des **contrôles matériels**

Justificatif : Nous avons relevé un problème majeur lors de l'inspection géométrique sur les freins, les longueurs des freins mesurées sont d'environ de -50mm par rapport au plan d'origine et la suspente basse de frein appelée drisse a été raccourcie de 8cm. Ce réglage trop court a pu entraîner une difficulté à faire revoler l'aile suite à l'incident initial.

- Type de préconisation : sensibiliser à l'**usage immédiat du parachute de secours** en cas d'incident de vol à basse altitude

Justificatif : Tenter de faire revoler sa voile en situation d'incident de vol est une manœuvre « reflexe » bien qu'aléatoire qui peut échouer. A l'inverse, la prise de décision d'un pilote à l'extraction du parachute de secours n'est pas évidente et soumise à plusieurs biais cognitifs qui peuvent entraver sa bonne décision. Les structures du vol libre ont le devoir de sensibiliser, éduquer et conditionner les pilotes à l'utilisation du parachute dans les situations d'incident de vol à basse altitude.

RAPPORT D'ENQUÊTE DU 18/08/2025

DÉCOLLAGE D'UN BIPLACE À ALLEVARD (38)



Discipline:
parapente



Date : 18/07/2025



Gravité:
Niveau 3 (décès)



Âge : 57 ans



Ère licence : 1999



Qualifications :
Brevet de pilote
confirmé et
qualification
biplaceur



Type de matériel :
parapente biplace



Lieu : Allevard
(Isère)



Phase de vol :
décollage



**Conditions
météorologiques :**
flux catabatique
naissant au
décollage (vent
arrière)

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACCIDENT :

Un biplaceur associatif souhaite décoller du site du Malatrait. Flux catabatique naissant de fin de journée. L'accident est survenu durant la course de décollage ayant entraîné la chute de l'équipage dans un terrain abrupt, ce qui a causé le décès du pilote et de sa passagère.

FACTEURS CONTRIBUTIFS :

La décision de décollage a probablement été influencée par la frustration potentielle du non-vol, doublée d'une analyse erronée des dangers topographiques (terrain très pentu) et aérologiques (léger vent arrière).

Des moniteurs professionnels arrivant sur le site quelques minutes avant l'accident n'ont pas sorti le matériel et ont préféré changer de lieu de décollage

RAPPORT D'ENQUÊTE DU 18/08/2025 INCIDENT DE VOL DANS LE MASSIF DES ÉCRINS (05)



Discipline:
parapente



Date : 18/08/2025



Gravité:
Niveau 3 (décès)



Âge : 71 ans



Ère licence : 1999



Qualifications :
Brevet de pilote
confirmé



Type de matériel :
parapente ozone
photon



Lieu : Puy Saint
Vincent (Hautes-
Alpes)



Phase de vol : en
vol



**Conditions
météorologiques :**
Conditions
aérogiques
soutenues avec
des thermiques et
brises puissantes
et un vent d'Ouest
sensible

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACCIDENT :

Le pilote de 71 ans effectuait un vol depuis le décollage de Puy Aillaud et envisageait un cross engagé, dans les Ecrins, au regard des conditions aérogiques. Accident causé par la perte de contrôle de l'aile à la suite d'un incident de vol (départ d'incident non connu) et une mise en spirale engagée atteignant la neutralité jusqu'au sol.

FACTEURS CONTRIBUTIFS :

Le pilote envisageait un vol engagé à l'intérieur du massif des écrins. D'autres pilotes ont renoncé au projet initial de rejoindre la barre des écrins au regard des conditions aérogiques. Il n'est pas possible de mesurer la conscience de la situation de pilote qui l'a mené à ce choix de vol.

RECOMMANDATIONS FÉDÉRALES :

Formation continue portée par clubs et responsables sécurité :

Action : **former les pilotes à l'extraction du parachute** de secours en situation dégradée.

Raison : l'utilisation du parachute de secours constitue la réponse la plus efficace pour parer à ce type de situation.

RAPPORT D'ENQUÊTE DU 13/09/2025 INCIDENT DE VOL – PILOTE DEBUTANT – CHAMONIX (74)



Discipline:
parapente



Date : 13/09/2025



Gravité:
Niveau 3 (décès)



Âge : 26 ans



ère licence : 2025



Qualifications :
aucune
qualification



Type de matériel :
parapente gin
bolero



Lieu : Chamonix
(Haute Savoie)



Phase de vol : en
vol



**Conditions
météorologiques :**
Conditions
aérogiques
calmes avec une
suspicion d'entrée
de vent durant le
vol

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACCIDENT :

La victime est un pilote prudent ayant entre 40 et 50 vols. Il décolle de Planpraz dans des conditions qui semblent adaptées à son niveau de pratique selon les témoins (10 km/heure de vent de face régulier sans rafales). Le pilote s'éloigne en prenant une trajectoire légèrement à droite (comme d'usage sur ce terrain de manière à s'éloigner des câbles du téléphérique).

15 à 20 secondes maximum après son décollage un témoin, pilote de biplace professionnel en l'air lors de l'évènement) voit l'aile en rotation et un impact violent au sol. Personne n'a vu le début de l'accident.

FACTEURS CONTRIBUTIFS :

De nombreux faits, balises, témoignages, circonstances, montrent qu'une rafale de vent d'ouest est possiblement à l'origine d'une fermeture asymétrique sévère après le décollage. L'emplacement du décollage, sous le vent de la crête, expose la sortie de décollage à de fortes turbulences en cas de rentrée d'Ouest.

RECOMMANDATIONS FÉDÉRALES :

Concertation et partage d'informations sur les conditions météo.

Justificatif : Prise de conscience de l'ensemble de la communauté de la banalisation des conditions limites volables. La présence de nombreux pilotes au décollage peut avoir renforcé un effet de normalisation sociale et diminuer la perception individuelle du danger. Le bassin de pratique de Chamonix, par sa culture des sports outdoor construite autour de la haute montagne, est particulièrement propice à la diminution des marges de sécurité.